VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

CONVOCATION POUR CONSEIL MUNICIPAL

M

Membre du Conseil Municipal est invité(e) à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :
Vendredi 07 AVRIL 2023 à 18 heures
à la salle du conseil.

ORDRE DU JOUR

1) **Compte-rendu des décisions**
 - Adoption du procès-verbal de la séance du 03 mars 2023

2) **Adoption du budget primitif 2023**
 - Compte principal

3) **Adoption du budget primitif 2023**
 - Annexe de la régie funéraire

4) **O.C.A. (Olympique Club des Avirons)**
 - Attribution d'une subvention
 - Convention partenariale 2023

5) **Association AVIRONS JEUNES**
 - Attribution d'une subvention
 - Convention partenariale 2023

6) **Vote des taux de la fiscalité directe locale**
 - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

7) **Adoption du Règlement Budgétaire et Financier**

8) **RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois**
 - Créations d'emplois

9) **RESSOURCES HUMAINES – Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale**
 - Financement d'une aide au maintien dans l'emploi au titre de l'aménagement du véhicule personnel

10) **DUP et cessibilité – Projet d'aménagement de la ruelle Carméry**
 - Réitération de la demande de déclaration d'utilité publique et de la cessibilité des parcelles

11) **Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AD 1315 et ¼ indivis de AD 1318 situés au Tevelave destinés à la réalisation d'un équipement public (école)**
 - Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 04 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion.

12) **Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AD 1316 et ¼ indivis de AD 1318 situés au Tevelave destinés à la réalisation d'un équipement public (école)**
 - Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 05 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion

13) **Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AD 1317 – AD 1320 et ¼ indivis de AD 1318 situés au Tevelave destinés à la réalisation d'un équipement public (école)**
 - Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 06 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion

14) **Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AD 1319 – AD 1323 situés au Tevelave destinés à la réalisation d'un équipement public (école)**
 - Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 07 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion

15) **Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AI 224 situés chemin Parc à Moutons destinés à la réalisation d'un équipement public (cimetière)**
 - Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 08 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion

16) **Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AI 1011 – 1013 – 1015 et AI 1113 situés Chemin Parc à Moutons destinés à la réalisation d'un équipement public (cimetière)**
 - Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 12 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion

17) **Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AI 1012 – 1017 et AI 1020 situés chemin Parc à Moutons destinés à la réalisation d'un équipement public (cimetière)**
 - Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 13 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion

18) **Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AI 1014 – 1018 et AI 1021 situés chemin Parc à Moutons destinés à la réalisation d'un équipement public (cimetière)**
 - Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 14 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion

19) **Acquisition et portage par l'E.P.F.R. des terrains cadastrés AI 1016 – 1019 et AI 1022 situés chemin Parc à Moutons destinés à la réalisation d'un équipement public (cimetière)**
 - Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N° 01 22 15 entre la Commune et l'E.P.F. Réunion

20) **Convention de portage N° 01 16 04 avec l'EPFR**
 - Terrains cadastrés AD 1518 et 133
 - Acquisition anticipée

21) **Parcelle AL 723**
 - Désaffectation suivie du déclassement du domaine public de la parcelle

22) **Transfert de compétence au SIDELEC**
 - Organisation des bornes de recharge pour les véhicules électriques

23) **Transfert de compétence au SIDELEC**
 - Production d'électricité d'origine renouvelable

24) **Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire**

En Mairie, le 28 mars 2023

Le Maire

MAIRIE DE SAVIRON ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE